

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 28 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit février à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22/02/2018

Date d'affichage : 22/02/2018

Sont présents : Mesdames et Messieurs Christophe DENIS, Pascal GERMAIN, Vincent RAPET, Jean CHEVASSUT, Virginie LEGER, Rémi ROLLIN, Ludovic BELIN, Françoise PONNELLE, Gilles ARPAILLANGES, Mme Christine GRUERE-DUBREUIL, Mme Sandrine POTHIER-THIELY

Secrétaires de séance : Pascal GERMAIN, Virginie LEGER

oOoOoOoOo

1°) Projet de réfection de la Salle Louis Pavelot

Il est rappelé que suivant la réunion de Conseil en date du 11 mai 2017, il avait été envisagé une rénovation partielle de la salle Pavelot afin de réduire les dépenses énergétiques. Le Conseil Municipal avait souhaité s'orienter vers une demande d'avis préalable auprès d'un professionnel afin d'optimiser le projet de rénovation. Suivant la demande de la Commune, Mr Buri, Architecte, a réalisé une étude de faisabilité en juillet 2017. Les membres de la commission des bâtiments se sont réunis en présence de Mr Buri afin d'envisager un programme de travaux :

Mr Buri va transmettre plusieurs projets et devis :

- Mise en place d'une sous toiture
- Avec ou sans aménagement du grenier
- Pierres sur le mur avec panneaux
- Sol : parquet

L'objectif de la restauration privilégie l'isolation des espaces.

Le Maire consultera les services de la Plateforme Ressources de la Communauté d'Agglomération de Beaune afin de connaître les subventions qui peuvent être sollicitées au titre d'une rénovation afin de réduire les dépenses énergétiques.

Le Conseil rappelle également qu'un courrier avait été adressé à Mme Delobel le 15 mars 2016 afin de solliciter l'achat des parcelles situées le long de la salle Pavelot et classées en Zone Uec (zone à vocation d'équipement collectif) depuis l'approbation du PLU le 8 juin 2017.

A ce titre cette parcelle n'est pas constructible pour des projets qui seraient autres que des équipements collectifs. La commune avait sollicité les Services des Domaines de Côte d'Or afin d'évaluer les parcelles.

Les Domaines ont évalués cette parcelle 19K€

Le Maire adressera un nouveau courrier à Mme Delobel afin de trouver une entente amiable sur la proposition d'achat et le montant.

2°) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Le Maire informe les membres du Conseil que préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Aussi, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018 et pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017 - A savoir au chapitre 21 : 97 649 € soit 24 412 €

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que suite à l'accident en date du 9 décembre 2017 les réparations du Camion Renault Master ne peuvent être envisagées. Aussi il s'avère nécessaire de procéder à l'achat d'un nouveau véhicule pour un montant de quinze mille euros (15 000 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'autoriser le Maire à mandater la dépense d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal remercie tout particulièrement Monsieur & Madame Arpaillanges pour le prêt d'un véhicule gracieusement afin de pouvoir faire face aux besoins de la commune durant la période de réflexion et de recherche d'un nouveau camion.

3°) Cession du véhicule Renault Master suite au sinistre du 09/12/2017

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'accident en date du 9 décembre 2017 provoqué par un véhicule entré en collision avec le Camion Renault Master appartenant à la commune de Pernand-Vergelesses, il s'est avéré que suivant le rapport d'expertise, les frais engendrés par la réparation ne sont pas justifiés au vu de l'ancienneté du camion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, accepte la cession du véhicule Renault Master - immatriculation 3001WQ21 pour un montant de 4 000 €, valeur V.R.A.D.E, suivant document remis par l'expert le 19 janvier 2018 – CEA Expertise – Dijon.

Le Maire est autorisé à signer les documents de cession.

4°) Personnel communal : Gaël Fourneret

Le Maire informe les membres du Conseil que Mr Gael Fourneret a annoncé verbalement le jeudi 22 février 2018 sa volonté de démissionner volontairement de son poste de cantonnier afin de créer son entreprise.

Le Conseil Municipal prend acte de l'information du Maire et reste dans l'attente du courrier formel de Mr Fourneret.

5°) Terrain communal : demande d'achat d'une partie de parcelle

Le Maire donne lecture du courrier adressé par Mr & Mme COSNIER en date du 15 décembre 2017 sollicitant l'achat d'une partie de la parcelle AK 358 afin d'agrandir l'extérieur de son habitation située 15 rue J. Copeau. La Conseil Municipal s'est rendu sur le terrain afin d'envisager la cession d'une partie de la parcelle tout en conservant un espace nécessaire d'accès au bâtiment de la commune.

Le Maire précise que suivant le dernier échange entre la commune et Mr Robin Rapet en date du 30 janvier 2018, le Sous-Préfet de Beaune par courrier a rappelé la nécessité de faire une distinction entre le Domaine public et le Domaine privé appartenant à la commune.

Le Maire reste peu favorable à ce projet et dans l'attente de précisions de la Sous-Préfecture sur la distinction car dans l'éventualité de la situation de la parcelle sur le Domaine public, la procédure administrative devient particulièrement contraignante.

On prendra attache avec le notaire pour envisager les conséquences juridiques d'une éventuelle autorisation d'accès direct sur le terrain communale depuis cette parcelle

6°) Règlement du cimetière

Le Maire donne lecture du règlement du cimetière actualisé. Le conseil approuve le règlement qui sera apposé à la porte du cimetière.

7°) Préparation du budget 2017 :

- ⇒ Projet d'achat de parcelles : 25 000 €
- ⇒ Etude environnementale projet « Sur Forêts » : 8 200 €
- ⇒ Rénovation de la salle Pavelot : 15 000 € (frais étude)
- ⇒ Aménagement de chemins : chemin Aire de lavage, chemin des pins, chemin de Magny à Pernand, chemin qui monte à la cabane de chasse, chemin de la source de Corton : 10 000 €
- ⇒ Camion : 15 000 €
- ⇒ Aménagement divers bancs : 3 000 €
- ⇒ Plantation ONF « Bois de Noël » : 4 500 €
- ⇒ Voirie solde : 34 663 €
- ⇒ Terrain de Hand – Grilles : 10 000 €
- ⇒ Guirlandes de Noël : 2 000 €
- ⇒ Matériel cantonnier : 700 €
- ⇒ Entretien bâtiment Mme Goris : 3 500 €
- ⇒ Entretien espaces verts : 7 000 €
- ⇒ Broyage : 2 500 €
- ⇒ SIVOS de Savigny les Beaune : 19 000 €

9°) Divers :

- Le Maire rappelle la législation sur les déjections canines : Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).
Des sacs seront mis à disposition en mairie afin de faire respecter la propreté dans le village.
- Journées du Patrimoine 15 & 16 septembre => Pernand-Passionnement & les Amis de l'Eglise

Fait et délibéré